

Le Tableau suivant présente les lois ainsi que les règlements¹ auxquels les employeurs et les travailleurs du domaine des arts de la scène ont le plus souvent besoin de se référer.

LSST	<i>Loi sur la santé et la sécurité du travail</i> Elle traite principalement de : <ul style="list-style-type: none">• Prévention-inspection
RSST	<i>Règlement sur la santé et la sécurité du travail</i> <ul style="list-style-type: none">• Principal règlement associé à la LSST
LATMP	<i>Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</i> Elle traite principalement de : <ul style="list-style-type: none">• Indemnisation• Réadaptation• Financement
RPSPS	<i>Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins</i>
Loi C-21	<i>Loi sur la responsabilité pénale des organisations</i> Cette loi fait partie du <i>Code criminel</i> , de juridiction fédérale. Elle traite principalement de : <ul style="list-style-type: none">• Responsabilité pénale des organisations• Obligations des personnes qui supervisent le travail

¹ Vous trouverez les lois et les règlements qui concernant la SST à l'adresse suivante : http://www.csst.qc.ca/Portail/fr/lois_politiques/index_loi.htm